



CDAS du 26 mars 2024

## Déclaration liminaire

Soyaux, le 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Solidaires Finances ne saurait débiter ce premier CDAS sans parler de la journée d'action du 19 mars au cours de laquelle les agents de la Fonction Publique ont une nouvelle fois réclamé une juste et légitime revalorisation de leur rémunération et notamment une augmentation significative du point d'indice.

À l'entendre, le Gouvernement en aurait fait bien assez pour les fonctionnaires avec la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022 puis de 1,5 % en juillet 2023 et avec l'attribution de 5 points d'indice à tous les agent-e-s à partir de janvier 2024, ce qui représente environ 25 € brut de plus par mois par agent.e.

Il va sans dire que toute revalorisation inférieure à celle de l'inflation est ipso facto une baisse de salaire ! Pour rappel, l'inflation cumulée atteint presque 26 % depuis 2010, couplée à 10 années de gel des salaires des agent.es. L'inflation s'est accélérée ces deux dernières pour s'établir à 5,2 % en 2022 et à 4,9 % en 2023 selon l'INSEE.

**Dans ce contexte de forte inflation, l'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actif.ves ou retraité.es.**

Dans une période particulièrement difficile d'un point de vue économique, avec une inflation toujours galopante, qui pèse notamment sur les dépenses alimentaires et énergétiques, l'Action Sociale prend toute sa dimension, toute son utilité.

Or l'Action Sociale est menacée.

Pour exemple, l'année 2023 a été marquée par la suppression de l'accès aux chèques-vacances pour les retraités. La réponse du 11 octobre 2023 de la directrice générale de la DGAFP laisse pantois. La réponse met en balance l'accès aux chèques-vacances pour les retraités avec :

- la préservation de l'aide médicale à domicile ;
- le bénéfice des actions locales organisées par la SRIAS ;
- le plafonnement du montant des cotisations.

Cela conduirait, je cite, « à des gains de pouvoir d'achat ».

Il est inadmissible de réduire de plus en plus les prestations en menaçant à demi-mot d'en attaquer d'autres. La suppression de l'accès aux chèques-vacances n'est compensée par aucun nouveau droit !

Nous sommes bien loin de la solidarité intergénérationnelle, bien loin des discours généreux et bienveillants qui, eux, ne coûtent rien, mais qui restent lettre morte.

Du côté des effectifs, neuf départements n'ont pas de délégué.e de proximité sur place. Le cœur de métier des délégué-es est l'animation de l'action sociale locale et du CDAS. Les responsables régionaux ne doivent pas les suppléer dans ce rôle. On ne peut que se féliciter en Charente d'avoir une déléguée de proximité, fonction à laquelle Solidaires Finances est très attachée.

Autre sujet, l'annonce de l'augmentation de 2 % des tarifs de la restauration et la non-augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant impacte directement les porte-monnaies des agents. La hausse des coûts aurait pu être absorbée par la DGAFP et non par les agents, à qui, nous le rappelons, il n'a pas été accordé d'augmentation significative depuis 2010.

Concernant le Fonds d'Innovation Locale (FIL), tout n'a pas été réalisé, la dépense étant noyée sur plusieurs exercices. Un grand sentiment d'opacité voire d'arbitraire existe au niveau de la pré-sélection des projets.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce 1er CDAS 2024, il nous est proposé de voter le nouveau règlement intérieur. Faute d'évolution de la rédaction des articles, à l'instar du vote majoritaire contre au CNAS du 15 décembre 2023, nous voterons nous aussi très probablement contre.

S'agissant des dotations, malgré une hausse de 900 € entre les CAL 2023 et 2024 pour notre département, cela se traduit dans les faits par une baisse de budget au regard de l'inflation .

La place et le rôle de l'Action Sociale au sein de notre administration résultent d'une construction historique ancienne, fruits des rapports de force et de l'action syndicale, pour répondre aux besoins des agents de nos ministères, qu'ils soient actifs ou retraités et de leurs familles.

**Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux, de vacances, de loisirs ou de culture, l'Action Sociale est profondément ancrée et présente au quotidien dans la vie des agents et permet de maintenir une cohésion et une solidarité entre agents actifs et retraités.**

Dans le contexte actuel de difficultés de fins de mois difficiles pour les agents de la Fonction Publique, la seule réponse est l'annonce de 10 milliards d'économie dans le budget 2024 pour tous les Ministères dont notamment notre ministère et plus encore pour le budget 2025.

**Solidaires Finances réaffirme que l'Action Sociale n'est ni un luxe ni un privilège !**

